

doc  
CA1  
EA9  
R95  
FRE  
1971 mars



CANADA

# PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA External Affairs

Min. des Affaires extérieures

SEP 21 1993

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY

RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 95

rév. mars 1971

## LE COMMONWEALTH

Le Commonwealth (ou Commonwealth des nations) est une libre association de 31 pays indépendants et souverains, dont chacun est responsable de sa propre politique. A l'exception de la Grande-Bretagne, ils ont une histoire commune en tant qu'anciennes colonies britanniques. Les États membres du Commonwealth, répartis sur six continents et cinq océans, sont composés de peuples de races, de langues, de religions et de cultures différentes. Ils comptent des pays en voie de développement et de riches nations industrialisées, comme la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie.

### Étendue

La géographie du Commonwealth groupe des États qui jouissent d'une pleine autonomie interne et sont associés à un membre du Commonwealth aux fins de la politique étrangère et de la défense, des protectorats, des États protégés, des territoires sous tutelle administrés par un membre agissant au nom des Nations Unies, et des territoires qui dépendent encore d'un État membre. Si l'on comprend les territoires dépendants, le Commonwealth englobe approximativement le quart de la superficie terrestre, où il compte entre le quart et le tiers de la population mondiale.

Parmi les 31 États membres indépendants, 16 ont adopté un gouvernement républicain ayant un président comme chef d'État; 15 ont gardé une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté la reine Elisabeth II est le chef d'État du Royaume-Uni, du Canada et de 10 autres États membres. La Malaisie a comme chef d'État un souverain élu (Yang di Pertuan Agong), qui est choisi pour une période de cinq ans par les neuf dirigeants héréditaires des États malais de l'ouest de la Fédération. Lors de leur accession à l'indépendance, deux pays membres (le Lesotho et le Souaziland) ont proclamé leur Grand Chef roi et chef de l'État. Tous les membres reconnaissent le monarque britannique comme symbole de leur libre association et comme chef du Commonwealth. A l'annexe "A", une liste des membres du Commonwealth indique la capitale, forme de gouvernement et la date d'indépendance de chacun.

### États associés

Au sein du Commonwealth, un "État associé" est celui qui jouit d'une pleine autonomie interne mais qui s'est officiellement associé à l'un des grands États membres indépendants, lequel assume la responsabilité de la défense et des affaires extérieures. L'association est libre et volontaire, résiliable de part

5X51 846 7

et d'autre en tout temps. Dans la région des Caraïbes, Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Grenade sont des États associés à la Grande-Bretagne, qui se charge de leur défense et des relations extérieures. Les six pays sont connus sous le nom d'États associés des Indes occidentales (EAIIO) et, en vertu d'un accord avec la Grande-Bretagne, ils sont fondés de pouvoirs dans un domaine étendu des relations extérieures. Les îles Cook, dans le Pacifique Sud, jouissent aussi d'une pleine autonomie interne mais elles ont choisi de s'associer à la Nouvelle-Zélande.

### Territoires dépendants

Au sein du Commonwealth, on compte parmi les "territoires dépendants" environ 33 colonies, protectorats, États protégés et territoires sous tutelle. La plupart d'entre eux dépendent de la Grande-Bretagne; quelques-uns dépendent de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. L'Australie administre aussi la Nouvelle-Guinée, territoire sous tutelle des Nations Unies. A l'annexe "B", une liste des grands territoires encore dépendants indique leur rapport avec une puissance métropolitaine, leur superficie et le chiffre de leur population.

### Faits saillants dans l'évolution du Commonwealth

Le Commonwealth est le fruit d'une évolution progressive de l'Empire britannique, qui a commencé au XIXe siècle et dont plusieurs événements importants se sont produits sur le territoire actuel du Canada. Les faits saillants sont nombreux mais comme point de départ on pourrait choisir l'année 1839. Cette année-là le rapport de lord Durham était publié à la suite d'une enquête sur les causes des rébellions du Haut-Canada et du Bas-Canada survenues en 1836-1837. Parmi les recommandations formulées par lord Durham, l'une des principales était d'accorder une pleine autonomie interne aux gouvernements des colonies pour toute affaire qui les concernait. Selon les recommandations de lord Durham, le gouvernement impérial n'exercerait son autorité et ses fonctions que dans les domaines indispensables au maintien de l'unité impériale, dont le contrôle des relations étrangères, la réglementation du commerce, la rédaction de la constitution et la vente des terres domaniales. Tous les autres pouvoirs et fonctions, dont les dépenses publiques, seraient transférés aux gouvernements coloniaux et l'administration en relèverait d'un Conseil exécutif, responsable devant l'Assemblée législative élue. Les gouvernements coloniaux n'exerceraient ces pouvoirs et fonctions qu'aussi longtemps qu'ils conserveraient l'appui de la majorité de l'Assemblée. Après l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada en 1840, cette recommandation a été appliquée progressivement durant les années 40, et reconnue officiellement, lorsque l'Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années 1837 et 1838, fut accepté par lord Elgin et le Gouvernement britannique en 1849. Cette loi établissait effectivement le principe de la pleine autonomie interne au sujet de la vaste gamme des questions relevant de la compétence des gouvernements coloniaux. Subséquemment le principe du gouvernement responsable jouissant d'une grande autonomie à l'égard des questions intérieures a été appliqué à travers l'Empire britannique. D'immenses changements ont découlé de l'application générale de ce principe.

Une deuxième étape importante a été parcourue entre 1867 et 1939, au fur et à mesure que le Canada a assumé des responsabilités accrues en matière de défense et de relations extérieures. A force de pression, de tension, de persuasion

et d'entretiens avec la Grande-Bretagne, jusqu'à l'époque de la Conférence de la Paix tenue à Versailles à la fin de la Première Guerre mondiale, et durant les années 20 et 30, le Canada, appuyé parfois par l'Australie et les autres dominions, a réussi à affirmer son indépendance par rapport à la Puissance impériale grâce à les accords et à des précédents qui, à leur tour, ont jeté les bases de l'évolution politique ultérieure. A la suite de la Première Guerre mondiale, le Canada et les autres dominions ont obtenu le droit d'être représentés de façon distincte aux Conférences, droit qu'ils ont fait valoir à Versailles, et le droit de la représentation diplomatique dans les pays étrangers. Les modifications apportées à la nature de ces relations font l'objet du communiqué publié à l'issue de la Conférence impériale de 1926, selon lequel la Grande-Bretagne et les dominions sont "égaux en statut, et ne sont subordonnés les uns aux autres sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unis par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associés comme membres du Commonwealth des nations britannique". Le Statut de Westminster de 1931 traduit sous forme de loi les décisions prises en 1926 et établit que les pouvoirs législatifs des Parlements des dominions sont égaux à ceux du Parlement du Royaume-Uni.

Découlant en partie de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement vers l'indépendance dans les colonies de l'Asie du Sud et du Sud-Est est devenu irrépessible. En 1947, le Royaume-Uni a pris les dispositions nécessaires pour que l'Inde accède à l'indépendance et au statut de dominion le 15 août 1947, ce qui a amené la division du sous-continent et la constitution de l'État musulman du Pakistan à la même date. Un an plus tard, Ceylan accède aussi à l'indépendance. En avril 1949, les premiers ministres du Commonwealth sont convenus que l'Inde, ayant décidé de devenir une république qui souhaite tout-fois demeurer au sein du Commonwealth, doit être encouragée dans ce sens. Le fait d'accepter une république asiatique indépendante, de race non blanche, en qualité de membre du Commonwealth est un événement marquant dans l'évolution du Commonwealth. Vingt ans plus tard, la grande majorité des membres de la communauté sont de souche non européenne et originaires d'Asie, d'Afrique ou des Caraïbes, et la plupart des membres ont adopté un régime républicain.

Une autre étape importante dans l'évolution du Commonwealth a été la confirmation réitérée publiquement pendant les années 60 que l'association est de caractère non racial et qu'elle tient fermement au principe de l'égalité des races. Cette volonté est implicite dans la décision d'accepter comme membres à part entière l'Inde et le Pakistan en 1947, Ceylan en 1948, et d'autres pays asiatiques et africains vers la fin des années 50. Toutefois, ce principe est réitéré publiquement en 1961, lors du retrait de l'Afrique du Sud, et il est remis en vedette en 1964 et au cours des années suivantes à propos de la question rhodésienne. Le caractère non raciste du Commonwealth est nettement confirmé dans le communiqué publié en 1964, à l'issue de la Conférence des premiers ministres, et prend une grande importance dans la Déclaration des chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Singapour en janvier 1971.

#### Nature de l'association qu'est le Commonwealth

Les fonctions essentielles du Commonwealth se définissent très simplement en deux mots: consultation et coopération. Comme l'indique le paragraphe liminaire de la Déclaration qui a été publiée par les chefs de gouvernement du Commonwealth à l'issue de la Conférence de Singapour en janvier 1971, les gouvernements du Commonwealth se consultent et coopèrent pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale.

Étant donné que les membres sont originaires de toutes les parties du monde, qu'ils ont chacun des responsabilités et des intérêts différents et qu'ils poursuivent chacun des politiques qui, à leur avis, servent le mieux leurs intérêts, il n'est pas surprenant qu'un accord intervienne rarement au sujet d'une ligne de conduite commune. Le Commonwealth n'est donc pas, au contraire des Nations Unies ou de l'Organisation des États américains, une organisation internationale dotée d'une charte, composée de conseils et de comités organiques, et adoptant des résolutions officielles sur diverses questions politiques et autres d'ordre international après les avoir mises aux voix. Le Commonwealth ne possède aucun conseil exécutif permanent, bien qu'il possède depuis 1965 un Secrétariat, dont les fonctions principales sont: de faciliter et de promouvoir la consultation bilatérale et multilatérale entre les membres; d'être un organe de centralisation et de liaison pour les diverses institutions spécialisées du Commonwealth; de préparer et d'adresser aux membres intéressés des mémoires sur certaines questions internationales; d'entreprendre l'étude de diverses questions socio-économiques et culturelles et d'assurer des services de secrétariat aux réunions du Commonwealth.

Les membres ont toute liberté d'appartenir à d'autres groupements, associations ou alliances, ou d'adopter une politique de non-alignement. Ils ne sont pas tenus de prêter leur assistance à un autre membre en cas d'agression, encore que les pays du Commonwealth s'inquiéteraient évidemment d'une telle situation. Au début, la cohésion était assurée surtout par le commerce; puis, le système préférentiel du Commonwealth est devenu moins important, surtout pour les pays les plus industrialisés, à cause du processus naturel de croissance économique et de la libéralisation du commerce multilatéral survenue après la Seconde Guerre mondiale.

Le Commonwealth s'est transformé en un organe de consultation qui est très utile. Au sommet, les consultations se poursuivent aux réunions des chefs de gouvernement (à intervalles d'un ou deux ans), de même que par correspondance, aux réunions annuelles des ministres des Finances et aux réunions périodiques des ministres du Commerce et d'autres ministres. Ces dernières années, à part les conférences des chefs de gouvernement, les ministres et hauts fonctionnaires ont tenu de nombreuses réunions au sujet des services fonctionnels. De plus, les consultations poursuivies sur les plans technique, administratif et professionnel ont porté sur divers aspects des relations internationales, dont les finances, le commerce, l'assistance au développement et l'éducation.

Le Commonwealth se transforme aussi en un organe de coopération pratique à l'échelle internationale. L'assistance économique aux pays membres moins développés est depuis longtemps un sujet de préoccupation constante. Le Plan de Colombo est le fruit d'une décision multilatérale qu'ont prise les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, lors d'une réunion tenue en 1950. Les programmes d'assistance au développement des pays africains et des Antilles du Commonwealth montrent aussi de quelle façon l'assistance économique des pays membres les plus favorisés aux moins favorisés a été canalisée bilatéralement. Un autre progrès a été réalisé dans la voie de la coopération pratique aux fins de développement lorsqu'on est convenu d'établir, sous l'égide du Secrétariat, un Programme multilatéral de coopération technique du Commonwealth, dont le financement sera assuré par les États membres qui seront en mesure de le faire.

Le Commonwealth s'est aussi vivement intéressé au domaine de l'éducation. Seize pays accordent des bourses d'études dans le cadre du Programme de bourses

d'études et de perfectionnement au sein du Commonwealth, ce qui a aidé plusieurs milliers d'étudiants depuis l'établissement du programme. D'autres organes intergouvernementaux favorisent la coopération, notamment dans les domaines de l'agriculture, du droit et de la recherche scientifique.

La Fondation du Commonwealth a été établie en 1966 dans le but de promouvoir les échanges entre les associations professionnelles au sein du Commonwealth, et elle administre un fonds auquel la plupart des membres versent une contribution. Les fonds sont distribués en vue d'encourager la représentation aux conférences, de faciliter l'échange de visites entre les personnes exerçant une profession libérale, et d'aider à organiser des conférences professionnelles. La Fondation s'emploie actuellement à encourager au sein du Commonwealth la formation d'associations professionnelles non gouvernementales qui s'intéressent à des secteurs nouveaux.

### Principes, objectifs et directives

Lors de la Conférence du Commonwealth tenue en janvier 1971, les chefs de gouvernement ont publié la *Déclaration de Singapour*, qui énonce les principes directeurs du Commonwealth et certains des objectifs auxquels tendent les gouvernements et les peuples des États membres. Ce document n'est ni une charte ni une constitution; c'est une déclaration de principes qui définit les objectifs que poursuit le Commonwealth au début des années soixante-dix et donne des directives utiles pour la décennie courante.

Les principaux objectifs énoncés dans la Déclaration sont:

- a) le soutien des Nations Unies; le renforcement de l'aptitude de l'ONU à apaiser les tensions entre les peuples et à agir en faveur de la paix, dans la conviction que le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde est essentiel à la sécurité et à la prospérité de l'humanité;
- b) la liberté de l'individu; l'égalité des droits pour tous les citoyens, quelles que soient leur race, leur couleur, leurs croyances religieuses ou politiques, et leur droit inaliénable de participer à l'édification de la société dans laquelle ils vivent par des procédés politiques libres et démocratiques; le progrès des institutions représentatives et des garanties de liberté personnelle reconnues par la loi;
- c) la reconnaissance du fait que les préjugés de race et la discrimination raciale sont des maux dangereux qu'il faut combattre; l'opposition à toutes les formes de domination coloniale et d'oppression raciale; l'encouragement au respect de l'égalité et de la dignité humaines;
- d) la disparition progressive des grandes inégalités dans la répartition des richesses qui créent des tensions dans le monde; l'adoption de mesures de lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie et d'élévation des niveaux de vie; la plus grande libéralisation possible des échanges commerciaux à effectuer à des conditions justes et équitables; l'apport de ressources suffisantes aux pays en voie de développement dans un véritable esprit d'association qui crée des conditions propices à une croissance et à des investissements soutenus;

- e) la coopération internationale qui s'impose si l'on veut extirper les causes de la guerre, promouvoir la tolérance, combattre l'injustice et assurer le développement chez les peuples du monde.

Le texte de la *Déclaration de Singapour* figure à l'Appendice "C".

## LISTE DES PAYS QUI SONT MEMBRES DU COMMONWEALTH EN MARS 1971

NOTE: Le Commonwealth (ou Commonwealth des nations) se compose de la Grande-Bretagne et des pays indépendants que la Grande-Bretagne gouvernait antérieurement et qui ont choisi de s'y affilier. Les territoires dépendants comme les colonies, les protectorats et les territoires sous tutelle de la Grande-Bretagne et d'autres pays membres font partie du Commonwealth en ce sens qu'ils sont des territoires de pays membres, mais ils n'ont pas le titre de "membres" réservé aux seuls États souverains et indépendants. (Nauru, qui a accédé à l'indépendance en janvier 1968, est un État associé au Commonwealth à titre de membre spécial). L'épithète "britannique" ne s'applique plus au Commonwealth et l'expression "Dominion" est hors d'usage.

<u>PAYS MEMBRE</u>	<u>DATE D'INDÉPENDANCE</u>	<u>CAPITALE</u>	<u>STATUT CONSTITUTIONNEL</u> (Monarchie ou République)	<u>MISSION CANADIENNE ACCRÉDITÉE</u> (H.-C. -- Haut-Commissariat)
Grande-Bretagne (Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)		Londres		
Canada		Ottawa	M	H.-C. Londres
Australie	*	Canberra	M	H.-C. Canberra
Nouvelle-Zélande	*	Wellington	M	H.-C. Wellington
Inde	15 août 1947	New Delhi	R	H.-C. New Delhi
Pakistan	15 août 1947	Islamabad	R	H.-C. Islamabad
Ceylan	4 février 1948	Colombo	M	H.-C. Colombo
Ghana	6 mars 1957	Accra	R	H.-C. Accra
Malaisie	31 août 1957	Kuala Lumpur	R (M élue)	H.-C. Kuala Lumpur
Nigéria	1 octobre 1960	Lagos	R	H.-C. Lagos
République de Chypre	16 août 1960	Nicosie	R	Amb. Tel-Aviv
Sierra Leone	27 avril 1961	Freetown	M	H.-C. Lagos
République unie de Tanzanie	9 décembre 1961	Dar-es-Salaam	R	H.-C. Dar-es-Salaam
Jamaïque	6 août 1962	Kingston	M	H.-C. Kingston
Trinité-et-Tobago	31 août 1962	Port of Spain	M	H.-C. Port of Spain
Ouganda	9 octobre 1962	Kampala	R	H.-C. Nairobi
Kenya	12 décembre 1963	Nairobi	R	H.-C. Nairobi
Malawi	6 juillet 1964	Zomba	R	
Malte	21 septembre 1964	La Valette	M	Amb. Rome
Zambie	24 octobre 1964	Lusaka	R	H.-C. Dar-es-Salaam
Gambie	18 février 1965	Bathurst	R	Amb. Dakar
Singapour	9 août 1965	Singapour	R	**H.-C. Kuala Lumpur

## LISTE DES PAYS QUI SONT MEMBRES DU COMMONWEALTH EN MARS 1971 (suite)

<u>PAYS MEMBRE</u>	<u>DATE D'INDÉPENDANCE</u>	<u>CAPITALE</u>	<u>STATUT CONSTITUTIONNEL</u> (Monarchie ou République)	<u>MISSION CANADIENNE ACCRÉDITÉE</u> (H.-C. -- Haut-Commissariat)
Guyane	26 mai 1966	Georgetown	R	H.-C. Georgetown
Botswana	30 septembre 1966	Gaborone	R	Amb. Prétoria
Lesotho	4 octobre 1966	Maseru	M	Amb. Prétoria
Barbade	30 novembre 1966	Bridgetown	M	H.-C. Port of Spain
Maurice	12 mars 1968	Port Louis	M	H.-C. Dar-es-Salaam
Souaziland	6 septembre 1968	Mbabane	M	Amb. Prétoria
Tonga	4 juin 1970	Nuku'Alofa	M	H.-C. Wellington
Samoa-Occidental	28 août 1970	Apia	M	H.-C. Wellington
Fidji	10 octobre 1970	Suva	M	H.-C. Canberra

\* Le Commonwealth de l'Australie a été constitué en 1901 et la colonie de Nouvelle-Zélande est devenue le dominion de Nouvelle-Zélande en 1907. Le "Statut de Westminster", sanctionné par la Grande-Bretagne en 1931, accordait pleine souveraineté à ces deux pays et au Canada.

\*\* Il y a un haut-commissariat du Canada à Singapour mais le haut-commissaire réside à Kuala Lumpur.

TERRITOIRES DÉPENDANTS

NOTE: La Rhodésie du Sud, à l'époque de la déclaration illégale d'indépendance, jouissait de l'autonomie interne mais elle n'était pas encore membre du Commonwealth. Les principautés côtières du Golfe persique comme Bahreïn, Dibay et Abu Dhabi ont conclu des traités spéciaux avec la Grande-Bretagne mais elles n'en sont pas dépendantes; les îles Cook jouissent d'une pleine autonomie, mais elles ont choisi de s'associer à la Nouvelle-Zélande (les habitants des îles Cook sont des citoyens néo-zélandais), qui est responsable de la défense et des affaires extérieures du territoire. Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent jouissent d'une pleine autonomie interne mais elles ont choisi de s'associer à la Grande-Bretagne qui, en consultation avec les îles, s'occupe de leur défense et des affaires extérieures.

<u>TERRITOIRE DÉPENDANT</u>	<u>DÉPENDANT DE</u>	<u>MILLES CARRÉS</u>	<u>POPULATION</u>
Rhodésie	la Grande-Bretagne	150,333	4,260,000
Gibraltar	la Grande-Bretagne	2	25,220
Bahreïn	la Grande-Bretagne	2,226	105,876
Hong Kong	la Grande-Bretagne	398	3,696,400
Pitcairn	la Grande-Bretagne	2	100
Protectorat britannique des îles Solomon	la Grande-Bretagne	11,500	139,730
Colonie des îles Gilbert et Ellice	la Grande-Bretagne	369	48,780
Îles Pine centrales et méridionales	la Grande-Bretagne	34	néant
Nouvelles-Hébrides	Condominium franco-britannique	5,700	65,800
Nouvelle-Guinée	Sous tutelle de l'Australie	93,000	1,575,966
Papouasie	l'Australie	90,540	573,437
Îles Norfolk	l'Australie	13	980
Îles Niue	la Nouvelle-Zélande	100	4,864
Îles Tokelua	la Nouvelle-Zélande	4	1,870
Îles Caïmans	la Grande-Bretagne	100	85,111
Montserrat	la Grande-Bretagne	33	14,066
Îles Turks et Caïcos	la Grande-Bretagne	166	6,000
Îles Vierges	la Grande-Bretagne	59	8,619
Honduras britannique	la Grande-Bretagne	8,866	107,664
Bahamas	la Grande-Bretagne	4,404	138,000
Bermudes	la Grande-Bretagne	21	48,617
Île Kamaran	la Grande-Bretagne	22	1,800
Seychelles	la Grande-Bretagne	156	47,424
Îles Falkland	la Grande-Bretagne	4,700	2,079
Îles Falkland dépendantes (Georgie du Sud et Sandwich du Sud)	la Grande-Bretagne	est. 1,520	521
Territoire britannique de l'Antarctique	la Grande-Bretagne	500,000 (est.)	87
Tristan da Cunha	la Grande-Bretagne	38	300
Sainte-Hélène	la Grande-Bretagne	47	4,702
Ascension	la Grande-Bretagne	34	1,217
Île Christmas	l'Australie	55	3,333
Îles Cocos	l'Australie	5	675

TERRITOIRES DEPENDANTS (suite)

<u>TERRITOIRE DEPENDANT</u>	<u>DEPENDANT DE</u>	<u>MILLES CARRES</u>	<u>POPULATION</u>
Territoires australien de l'Antarctique	l'Australie	2,333,624 (est.)	néant
Ross	la Nouvelle-Zélande	160,000 (est.)	néant

<u>Mars 1971</u>	<u>MILLES CARRES</u>	<u>DEPENDANT DE</u>	<u>TERRITOIRE DEPENDANT</u>
4,250,000	150,333	la Grande-Bretagne	Écosse
17,150	7	la Grande-Bretagne	Gibraltar
103,870	2,220	la Grande-Bretagne	Irlande
5,090,700	398	la Grande-Bretagne	Indes occidentales
100	x x x x x x x x	la Grande-Bretagne	Maldives
2,130,730	11,500	la Grande-Bretagne	Protectorat britannique des îles Solomon
48,750	269	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
néant	24	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
65,300	22,700	Condominium franco-britannique	Nouvelles Hébrides
1,575,965	97,000	Sous tutelle de l'Australie	Nouvelles-Géorgie
272,427	90,540	l'Australie	Terres du Nord-Ouest
980	13	l'Australie	Terres du Sud-Ouest
4,824	100	la Nouvelle-Zélande	Terres du Nord
1,870	4	la Nouvelle-Zélande	Terres du Sud
63,111	100	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
14,000	33	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
6,000	100	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
8,919	50	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
107,604	26,700	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
132,000	4,000	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
48,217	21	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
1,800	33	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
47,404	150	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
3,070	2,700	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
231	1,250	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
RP/C	200,000 (est.)	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
4,700	38	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
1,217	47	la Grande-Bretagne	Terres du Nord
2,072	34	la Grande-Bretagne	Terres du Sud
272	21	l'Australie	Terres du Nord
	2	l'Australie	Terres du Sud

DÉCLARATION DU COMMONWEALTH

Conférence des Chefs de Gouvernement  
du Commonwealth  
Singapour, Janvier 1971

Le Commonwealth des nations est une association volontaire d'États indépendants et souverains, responsables chacun de ses propres décisions politiques, unis dans un esprit de coopération et de consultation mutuelle pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale.

Les États membres du Commonwealth, répartis sur six continents et cinq océans, sont composés de peuples de races, de langues et de religions différentes et connaissent tous les stades du développement économique, des pays défavorisés en voie de développement aux riches nations industrialisées. Ils englobent une riche variété de cultures, de traditions et d'institutions. L'appartenance au Commonwealth est compatible avec la liberté des gouvernements des États membres d'adhérer à tout autre groupe, association ou alliance ou de demeurer non alignés.

Dans leur diversité, tous les États membres du Commonwealth se reconnaissent certains principes communs. C'est par le respect de ces principes que le Commonwealth peut exercer son influence sur la société internationale pour le plus grand bien de l'humanité.

CONVAINCUS que le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde est essentiel à la sécurité et à la prospérité de l'humanité, nous offrons notre appui aux Nations Unies et nous nous efforçons de renforcer son action en faveur de la paix dans le monde et ses efforts pour apaiser les tensions entre les peuples.

NOUS CROYONS à la liberté de l'individu, à l'égalité des droits pour tous les citoyens, quelles que soient leur race, leur couleur, leurs croyances religieuses ou politiques, et à leur droit inaliénable de participer au façonnement de la société dans laquelle ils vivent par des procédés politiques, libres et démocratiques. Nous nous efforçons donc de promouvoir dans chacun de nos pays les institutions représentatives et les garanties de liberté personnelle reconnues par la loi, qui constituent notre patrimoine commun.

NOUS considérons les préjugés de race comme un mal dangereux qui menace le sain épanouissement de la race humaine, et la discrimination raciale comme une véritable plaie sociale. Chacun d'entre nous s'acharnera à faire disparaître cette plaie au sein de sa propre nation. Aucun pays n'accordera aux régimes qui pratiquent la discrimination une aide qui, d'après lui, contribue directement à favoriser ou à enraciner cette politique néfaste. Nous nous opposons à toutes les formes de domination coloniale et d'oppression raciale, et nous nous engageons à respecter les principes de la dignité et de l'égalité humaines. Nous nous efforcerons donc par tous les moyens de favoriser partout l'égalité et la dignité humaines ainsi que les principes d'autodétermination et d'antiracisme.

NOUS ESTIMONS que les disparités actuelles dans la répartition des richesses entre les hommes sont trop marquées et ne doivent pas être

tolérées; elles créent aussi des tensions dans le monde; nous nous proposons de les faire disparaître progressivement; nous emploierons donc nos efforts à vaincre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, en élevant les niveaux de vie et en réalisant une société internationale plus équitable. A cette fin, nous visons à libéraliser le plus possible les échanges internationaux, à des conditions justes et équitables pour tous, en tenant compte des exigences particulières des pays en voie de développement, et à encourager l'acheminement vers ces pays de ressources suffisantes, tant publiques que privées, conscients de l'importance d'agir ainsi dans un véritable esprit d'association et de créer à cette fin dans les pays émergents des conditions propices à une croissance et à des investissements soutenus.

NOUS CROYONS que la coopération internationale est essentielle pour extirper les causes de la guerre, pour promouvoir la tolérance, pour combattre l'injustice et pour assurer le développement chez les peuples du monde; nous sommes convaincus que la Commonwealth est l'une des associations les plus aptes à atteindre ces fins.

Dans la poursuite de ces principes, les membres du Commonwealth croient pouvoir donner un exemple positif de l'approche multinationale qui est essentielle à la paix et au progrès du monde moderne. L'association repose sur la consultation, la discussion et la coopération. En rejetant la contrainte comme instrument de politique, ils reconnaissent que la sécurité de chaque État membre contre une agression de l'extérieur est un sujet d'inquiétude pour tous les membres. L'association ouvre une foule d'avenues pour de constants échanges de connaissances et d'opinions sur des questions professionnelles, culturelles, économiques, juridiques et politiques entre les États membres. Nous avons l'intention d'encourager et d'étendre ces relations car nous croyons que notre assemblée multinationale peut accroître la compréhension entre les hommes et entre les pays, aider à éliminer la discrimination fondée sur les différences de race, de couleur ou de croyance, maintenir et raffermir la liberté individuelle, contribuer à enrichir la vie de chacun, et promouvoir fortement la cause de la paix entre les peuples.

RP/C

DOCS  
CA1 EA9 R95 FRE  
1971 mars  
Le Commonwealth. --  
54018467

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01063507 9